



## Appel à candidatures

### Election du vice-président de la Commission Recherche (CR) de l'Université de Limoges

Vu l'article L712-6 du code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université de Limoges et notamment l'article 9.3 ;

A la suite des élections des représentants des personnels et usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire, l'Université de Limoges élira son Vice-président de la Commission Recherche lors de la réunion du conseil académique prévue le lundi 27 janvier 2025. Dans ce cadre, un appel à candidature est ouvert.

#### Conditions nécessaires pour être candidat

Le vice-président de la CR est élu pour 4 ans à la majorité absolue des membres du conseil académique (élus et personnalités extérieures) parmi l'ensemble des personnels et usagers de l'Université de Limoges.

#### Modalités de l'élection

L'élection du vice-président de la CR de l'Université de Limoges aura lieu le lundi 27 janvier 2025 lors de la séance du conseil académique à laquelle sont convoqués les 80 membres le composant.

Chaque candidat est invité à présenter sa candidature pour l'Université devant cette assemblée. Après présentation de chaque candidat en séance, le président de l'Université de Limoges propose le candidat qu'il soutient. Il est élu à la majorité relative à un tour des membres du conseil académique plénier. En cas d'empêchement, un membre peut donner procuration écrite à un autre membre. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.

Son mandat, d'une durée de quatre ans, expire à l'échéance du mandat du Président de l'Université.

#### Modalités de dépôt des candidatures

Chaque candidat aux fonctions de vice-président de la CR fait connaître son intention par une déclaration de candidature déposée auprès de la direction des affaires juridiques et institutionnelles de l'Université.

Les candidatures, devront obligatoirement comprendre le formulaire de déclaration de candidature annexé à cet appel à candidatures ainsi qu'un curriculum vitae, et doivent être adressées à la direction des affaires juridiques et institutionnelles ([daii@unilim.fr](mailto:daii@unilim.fr)) avant le **jeudi 23 janvier 2025 à 00h**.